

## SEANCE DU 6 FEVRIER 2006

Nous, Maire de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, certifions avoir adressé le 31 janvier 2006, une convocation à chacun des membres du Conseil Municipal pour le lundi 6 Février 2006.

L'an deux mil six, le six février à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Michel BORDEREAU, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : MM. BORDEREAU, PAIROCHON, Mme MONNIER, M LE TOUMELIN, Mmes CAYEUX, LEFORT, ARNAUD, et BONNIN, MM. GOIGOUX, GUERIN, COGNEE, RENE, Mmes BRICAULT RICHOUX, MACE LURTON, BENESTEAU, MM. BARBIER, VIAU, Mme BOISTAULT, et MM. CLEMENCEAU, LEBEAUPIN, BIJU, DAVY, Mme OSSEY

Absents excusés :

M SANCEREAU ayant donné pouvoir à M. VIAU  
M BRETAUDEAU ayant donné pouvoir à Mme BONNIN  
Mme BARON ayant donné pouvoir à M CLEMENCEAU

Secrétaire de séance : Richard VIAU

Adoption du procès verbal de la réunion précédente :

Stéphanie BENESTEAU, en tant que secrétaire de séance, estime que les remarques de politique générale n'ont pas à être consignées dans les procès verbaux de réunion. Elle s'abstient par conséquent. Adoption à l'unanimité moins une abstention (S. BENESTEAU).

### 2006 – 25 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

#### Au titre des D.I.A.

**Dossier n° 4** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de Chantemerle", lot n° 8, cadastré F 1717 d'une contenance de 818 m<sup>2</sup> - Prix : 57 500 euros

**Dossier n° 5** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de Chantemerle", lot n° 16, cadastré F 1725, d'une contenance de 717 m<sup>2</sup> - Prix : 55 500 euros

**Dossier n° 9** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 1, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 720 m<sup>2</sup> - Prix : 52 000 euros

**Dossier n° 10** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 2, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 648 m<sup>2</sup> - Prix : 50 000 euros

**Dossier n° 11** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 3, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 644 m<sup>2</sup> - Prix : 50 000 euros

**Dossier n° 12** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 4, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 660 m<sup>2</sup> - Prix : 51 000 euros

**Dossier n° 13** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 5, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 970 m<sup>2</sup> - Prix : 60 000 euros

**Dossier n° 14** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 6, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 820 m<sup>2</sup> - Prix : 55 000 euros

**Dossier n° 15** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 7, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 720 m<sup>2</sup> - Prix : 52 000 euros

**Dossier n° 16** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 9, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 770 m<sup>2</sup> - Prix : 52 000 euros

**Dossier n° 17** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 10, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 770 m<sup>2</sup> - Prix : 52 000 euros

**Dossier n° 18** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 11, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 884 m<sup>2</sup> - Prix : 56 000 euros

**Dossier n° 19** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 12, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 895 m<sup>2</sup> - Prix : 57 000 euros

**Dossier n° 20** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de la Rosée", lot n° 15, cadastré F 1128p, 1134p, 1135p, 1536p, d'une contenance de 828 m<sup>2</sup> - Prix : 55 000 euros

**Dossier n° 26** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de Chantemerle", lot n° 11, cadastré F 1720 d'une contenance de 844 m<sup>2</sup> - Prix : 59 500 euros

**Dossier n° 27** – Un terrain à construire viabilisé, situé "Domaine de Chantemerle", lot n° 21, cadastré F 1733 et 1737 d'une contenance de 751 m<sup>2</sup> - Prix : 53 328 euros

#### Au titre des contrats.

**Arrêté 2006-23** : placement des fonds provenant de la vente de terrains dans le lotissement Le Grand Coteau 3" pour un montant de 354 000 euros – Compte à terme d'une durée de six mois au taux actuariel de 2.42 %

**Arrêté 2006-24** : convention d'occupation avec la CRAM des Pays de la Loire concernant l'occupation d'un bureau de réception situé au CCAS, 18 rue Fleury, le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 30. Occupation à titre gracieux pour une durée d'un an à compter du 17 janvier 2006, renouvelable par tacite reconduction.

### **2006 - 26 - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE "ESPACES VERTS"**

Pour faire face aux besoins du service "Espaces Verts", au printemps et pendant l'été, il est proposé de créer un emploi saisonnier d'agent des services techniques pendant une durée de six mois au service espaces verts, à compter du 1<sup>er</sup> mars ou 1<sup>er</sup> avril 2006.

Le niveau de rémunération serait le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent des services techniques, soit l'indice brut 274.

Les crédits seront inscrits au budget 2006, chapitre 012.

Gilles CLEMENCEAU souhaite connaître la politique de la commune en matière d'arrosage des espaces verts.

Monsieur BORDEREAU répond que l'arrosage automatique est mis en place à chaque fois que cela est possible.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions (Mme BARON et G. CLEMENCEAU),**

- décide de créer un emploi saisonnier au service des Espaces Verts pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006 ou du 1<sup>er</sup> avril 2006.
- Fixe la rémunération correspondante au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent des services techniques, soit l'indice brut 274
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2006, chapitre 012

### **2006 - 27 - VENTE DE LA MAISON SITUEE 13 RUE DES MAUGES**

La Commune est propriétaire de la maison d'habitation située 13 rue des Mauges.

Elle comprend :

- au rez-de-chaussée surélevé : entrée, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains, véranda, terrasse
- à l'étage : chambre et deux greniers aménageables
- sous-sol sur toute la maison
- jardin et terrain avec serre

L'ensemble est cadastré AH n° 143 pour une contenance de 929 m<sup>2</sup>.

L'étude notariale de Chalonnes sur Loire et trois agences immobilières de Chalonnes sur Loire ont été chargées de la vente de cette maison, depuis près d'un an, dont le prix a été fixé à 200 000 €, par délibération n° 2004-111 du 7 juin 2004.

Par délibération n° 2005-274 du 7 novembre 2005, le conseil a donné mandat au Maire pour négocier ce prix le cas échéant.

Par l'intermédiaire de l'agence LAFORET, une offre de prix de 165 000 € nets vendeur a été reçue en mairie.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 3 février 2006.

Madame OSSEY trouve le prix peu élevé. Guy BIJU, après avoir visité ladite maison, reconnaît que des travaux sont à prévoir mais qu'elle possède des atouts (toiture en bon état, vue panoramique, sous sol spacieux, véranda, serre). Il propose d'établir une contre-proposition.

Monsieur BORDEREAU répond que ce prix est conforme à l'estimation établie par le service des Domaines et par les agences immobilières chargées de la vente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions (G. BIJU et MF OSSEY),**

- vu l'avis du Service des Domaines,

- *Vu l'avis de la Commission des Finances et du Développement Economique du 3 février 2006,*
- *Décide de vendre la maison d'habitation située 13 rue des Mauges, cadastrée AH 143, d'une contenance de 929 m<sup>2</sup>, à M. et Mme Denis EVEN, domiciliés 3 rue des Sources, 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE au prix de 165 000 euros net (augmenté de 9 500 € de commission due à l'agence LAFORET par les acquéreurs)*
- *Charge le Maire de signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir en l'étude notariale de Chalennes sur Loire*

## **2006 - 28 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

En vertu de l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour vocation de présenter le contexte général dans lequel s'inscrivent les finances de la commune et de déterminer un certain nombre d'orientations pour l'élaboration du budget.

Une note de synthèse détaillée est adressée aux conseillers avec la convocation.

D. PAIROCHON présente le contexte économique dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2006 ; croissance molle (1.8%), légère poussée de l'inflation (2.1 contre 1.9 en 2005), léger ralentissement de la consommation et reprise de l'investissement productif.

A l'aide de plusieurs tableaux, il expose ensuite les tendances d'évolution des taux d'intérêts et des devises.

La croissance démographique de la commune se poursuit, la population provisoire (recensement 2004) étant de 5 884 personnes.

S'agissant de l'économie locale, D. PAIROCHON note le quasi plein emploi des locaux communaux, le renouvellement du tissu commercial, des demandes d'agrandissement et d'installation, ainsi que des réserves (offre rue Carnot, terrains le long de la RD 762).

En matière de charges, quelques données essentielles sont à retenir : rigidité des charges structurelles en particulier des charges de personnel, bonne gestion des budgets de services, effet de levier plus étroit en raison de l'évolution des dotations de l'Etat plus lente que l'inflation.

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2006 s'élève à 5 205 886.43 €uros et est adossée en majorité à des taux révisables (pour 52.63 %).

D. PAIROCHON mentionne également que l'épargne de gestion atteint un niveau largement supérieur au besoin de remboursement de l'annuité de la dette.

La prospective financière établit le niveau prévisionnel d'épargne disponible en 2005 à 1 007 000 €. D. PAIROCHON propose ensuite aux conseillers d'émettre leur avis sur ce contexte budgétaire et d'établir leurs propositions d'investissement.

M. M. MONNIER pense que l'effort en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être maintenu.

Elle souhaiterait également qu'une réflexion soit menée pour mieux accompagner les adultes au chômage.

P. LE TOUMELIN rappelle que de nouveaux bâtiments vont voir le jour en 2006 ; maison de l'enfance, nouvelle caserne de gendarmerie, extension de la salle Calonna.

Il pense que les travaux de rénovation des façades des Halles mériteraient d'être engagés rapidement à la suite de l'aménagement du hall du cinéma et la réalisation de l'ascenseur.

P. LE TOUMELIN souhaite, ainsi que la Commission des Bâtiments, que la politique de rénovation des bâtiments publics soit poursuivie pour renforcer la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La rénovation des écoles publiques, la mise aux normes du bâtiment de la piscine lui semblent prioritaires.

Il pense également aux associations aujourd'hui disséminées sur le territoire communal dans des locaux parfois vétustes et coûteux en énergie. Il faut également, selon lui, envisager l'agrandissement de la mairie pour offrir au personnel de meilleures conditions de travail et permettre un accès plus aisé du public.

Il faut réfléchir en outre au devenir des bâtiments de l'actuelle gendarmerie et du centre de tri postal.

La population de Chalennes augmentant, il considère que l'agrandissement de la salle Saint Exupéry doit être envisagé. Il remercie au passage les associations qui ont aussi par leur travail contribué à l'amélioration de leurs locaux (football et cyclotourisme).

Pour ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, il considère qu'il faut poursuivre le renouvellement des conduites en plomb et des canalisations d'amiante.

La future station d'épuration verra son coût avoisiner 3 millions d'euros.

P. LE TOUMELIN conclut son intervention en rappelant que la commune devra inscrire au budget 2006 le montant de sa participation à la réalisation du clapet sur le plan d'eau.

S. LEFORT fait part des orientations dans les trois secteurs très complémentaires dont elle a la responsabilité :

- Jeunesse et scolaire :
  - o Redynamiser la fréquentation du bassin en engageant la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux à la piscine et ainsi répondre aux exigences de la DDASS
  - o Aménager le gymnase Saint Exupéry (salle d'accueil, rangements)
  - o Aménagement et entretien de la piste.
  
- Quartiers :
  - o Poursuite du réaménagement paysager urbain
  - o Maison des associations (en ayant le souci de rapprocher ces équipements des quartiers)
  - o Poursuite du programme des illuminations de Noël qui contribue au dynamisme commercial et au renforcement de l'image de la ville
  - o Aménagement de placettes
  
- Vie des associations :
  - o Procurer aux associations les moyens de fonctionner notamment en améliorant l'accueil dans la salle Calonna et Saint Exupéry
  - o Avec 2100 licenciés, les deux salles de sports sont saturées. Il conviendra de réfléchir à d'autres investissements à long terme en se rapprochant des quartiers (extension de la salle Saint Exupéry)
  - o Saturation des salles de réception et de réunion mais la salle Calonna doit rester une salle de sports.

J. C. SANCEREAU souhaite qu'il n'y ait pas de hausse des taux d'imposition en 2006 considérant le niveau de revenus des Chalonnais légèrement inférieur à la moyenne.

En matière d'investissements, il préconise de favoriser les aménagements structurants et de renforcer le secteur économique et le pôle commercial.

Il souhaite néanmoins que le niveau d'endettement ne dépasse pas un certain seuil, que l'évolution de la masse salariale soit maîtrisée tout en maintenant la politique des emplois aidés et en favorisant la formation des personnels.

G. GUERIN expose ensuite ses orientations :

- enfouissement des réseaux dans les vieux quartiers
- éclairage des quais, ponts, églises, tour St Pierre
- aménagement des places et placettes (notamment des halles)
- parking ouest de la gare
- aménagement des voies structurantes dans la future zone d'activités (terrains PERRIER)
- engagement de la voie de contournement (maîtrise d'ouvrage départementale)
- actions en matière de propreté de la ville.

J. GOIGOUX rappelle pour ce qui concerne le domaine dont il a la charge que l'opération phare de l'année 2006 sera la réalisation de la Maison de l'Enfance.

Le début des travaux est prévu pour le second semestre et la livraison en 2007.

La construction de cette structure s'accompagne en parallèle d'un travail de préparation du projet d'établissement. La notion de multi-accueil doit être intégrée par tout le personnel, l'ouverture d'un R.A.M. (relais assistante maternelle), l'informatisation de la structure, l'harmonisation des tarifs et des modes de facturation, etc ... Tous ces domaines vont venir impacter dans le budget et J. GOIGOUX souhaiterait qu'ils soient pris en compte.

J. GOIGOUX rappelle que l'espace jeunesse avec la piste de bi-cross et le skate park ont été réalisés en avril 2003. Ce sont des éléments essentiels pour les jeunes de 13 à 17 ans. En effet, le centre des Goulidons a poursuivi son rythme de croisière et enregistre une très bonne fréquentation. Ainsi, les adolescents ont désormais une passerelle entre les Goulidons et l'espace jeunesse ; ils partiront en camp "neige" avec des jeunes de communes avoisinantes.

Il souhaite continuer à améliorer le skate park avec de nouvelles structures.

J. GOIGOUX demande une attention toute particulière sur le projet de restructuration du groupe Joubert afin qu'il s'inscrive dans la continuité.

Pour l'école Le Petit Prince, une demande d'informatisation des classes a été formulée et aussi, relayée par l'Inspecteur d'Académie (sans soutien financier cependant).

Des travaux d'amélioration des Goulidons devront s'inscrire dans un programme afin que les écoles qui viennent des quatre coins de la France (P.A.E. – Projet d'Action Educatif) soient mieux accueillies et que les locaux répondent aux nouvelles normes surtout au niveau des douches, douches individuelles et des chambres : tout ceci devra s'inscrire dans un projet global ambitieux selon J. GOIGOUX. Pour 2006, la grande salle pourra être réhabilitée au niveau du revêtement mural (souvent demandé), car il y a source d'allergies...

Enfin, avec les nouvelles constructions dans certains quartiers (Bourgonnière et Guinière), il y a de plus en plus d'enfants. Les familles demandent la sécurité pour leurs enfants lorsqu'ils attendent le car. J. GOIGOUX souhaite l'inscription de deux abri-bus : l'un rue de l'Avineau avec un point d'éclairage et l'autre à la Guinière non loin des points P.A.V.

D. CAYEUX fait part de ses orientations :

### **PATRIMOINE**

Dans le cadre du FITAVAL, D. CAYEUX souhaite la mise en place d'un programme de requalification des espaces publics en Bord de Loire. La place des Halles, la place de la Serrerie, le quai Gambetta, la Tour Saint Pierre et les jardins sont les lieux privilégiés du projet.

La rue Notre Dame et les rues perpendiculaires sont à inclure dans ce projet dans un souci de cohérence.

D. CAYEUX précise en outre que l'esprit des lieux sera affirmé par la mise en lumière du front de Loire ; les quais, la Tour Saint Pierre, le pont et les églises.

Cette démarche va plus loin qu'une simple préservation et s'inscrit dans la continuité des actions entreprises (restauration des quais, place du Port Garou, restauration intérieure des Halles, acquisition des maisons Porcher).

### **TOURISME**

Le projet d'aire d'arrêt principal de Loire à vélo sur le parking à l'entrée de Chalonnes engendre une modification de tracé du parcours qui permettra aux cyclotouristes de longer la Loire, face à Chalonnes, mais aussi, par un aménagement sous le pont, de venir en ville.

D. CAYEUX souhaite aussi tenir compte de l'augmentation des campings –caristes stationnant à Chalonnes aujourd'hui. (500 000 camping-cars immatriculés en Europe, 200 000 camping-cars circulant en France, soit une croissance de 15 % depuis 2000).

Plus que jamais, l'aire d'arrêt équipé est devenue indispensable selon elle.

Compte tenu de l'évolution de cette forme de loisirs, la signalétique et le mobilier touristique doivent accompagner ces projets.

D. CAYEUX rappelle que dans à peine 2 ans, la commune devra faire le bilan des efforts déployés pour la préservation du classement UNESCO. Le FITAVAL s'inscrit dans la démarche.

### **CULTURE**

D. CAYEUX estime qu'il faudra tenir compte de l'évolution des services de la ville : bibliothèque et ludothèque en constante progression.

L'arrivée des nouveaux habitants n'est pas étrangère à cette augmentation. D'autre part, ces services sont complémentaires et répondent aux attentes des utilisateurs.

Un agrandissement est à prévoir, sans oublier la mise en valeur des collections offertes lors des expositions.

Enfin ; elle rappelle que la commune disposera au printemps 2006 d'une salle de cinéma et de spectacles équipée d'un monte-personne.

Cet équipement était devenu indispensable à la fois pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il faut maintenant sérieusement penser à la restauration de la salle pour moderniser cet équipement qui s'inscrit dans l'aménagement des Halles, mais aussi du quartier, un lieu d'animation non négligeable.

D. PAIROCHON exprime ensuite ses priorités dans le domaine du développement économique :

- agencement des terrains PERRIER
- aménagement des rues commerçantes
- opportunités de subventions à rechercher (FISAC notamment)

- signalétique de la zone d'activités à améliorer.

JF COGNEE propose que l'on s'interroge sur les économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments communaux, et sur l'utilisation des bio-carburants.

Il souhaite en outre que le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste stable.

S. BENESTEAU présente ensuite son analyse de la situation budgétaire et fait part de ces orientations.

G. BIJU reprend l'analyse des données externes ; la croissance est faible dans la zone euro mais forte en Asie. L'inflation reste contenue mais Guy BIJU note les tensions sur les carburants et les loyers.

La reprise de la consommation est fragile de même que l'investissement productif, les délocalisations n'étant pas compensées par les technologies de pointe.

Les taux d'intérêt pourraient repartir à la hausse.

Sur le contexte local, il relève une réelle dynamique commerciale et artisanale. Il souhaite que le développement futur de la Zone Artisanale du Rabouin soit réalisé dans le cadre intercommunal.

Le nombre de demandeurs d'emplois reste élevé.

Depuis 2003, la commune a retrouvé un niveau d'épargne de gestion satisfaisant. La masse salariale reste difficile à contenir mais reste la contrepartie de services assurés aux chalonnais.

La Maison de l'Enfance générera selon lui des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Entre 2002 et 2004, il constate une augmentation de 7 % des dépenses de personnel.

Il souhaite que soient privilégiés les recrutements de jeunes et favoriser la mutualisation intercommunale. Il faut maîtriser les dépenses notamment :

- rechercher les économies d'énergie
- gérer au plus près les dépenses de télécommunication
- contenir le montant des subventions allouées

Il entend privilégier l'investissement et ne pas interdire le recours à l'emprunt compte tenu du niveau encore faible des taux pour notamment :

- aménagements extérieurs des Halles
- lancement du programme de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville
- embellissement des places
- positionnement sur le parc de la Deniserie si le prix est acceptable
- voie de contournement, voirie des lotissements communaux
- cabane de vigne au dessus des bassins de rétention

#### **2006 - 29 - VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES "LE RABOUIN" A M et Mme RORTEAU**

Monsieur et Madame RORTEAU Didier, domiciliés 3 rue du Marché au Lin à CHALONNES SUR LOIRE ont signé une promesse d'achat concernant un terrain situé chemin rural dit de l'Eperonnerie dans la zone d'activités "Le Rabouin" (lot n° 2), cadastré I 1839, d'une surface de 844 m<sup>2</sup>.

Cette vente est consentie au prix de 6,10 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit 5 148,40 € hors taxes, frais d'actes notariés en sus à charge de l'acquéreur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- *Vu l'avis du Service des Domaines et de la commission des Finances*
- *décide de vendre à Monsieur et Madame RORTEAU Didier, domiciliés à CHALONNES SUR LOIRE, 3 rue du Marché au Lin, le terrain situé chemin rural dit de l'Eperonnerie (zone d'activités le Rabouin, lot n°2), cadastré I 1839 d'une surface de 844 m<sup>2</sup>, au prix de 5 148,40 € HT, frais d'actes en sus à charge de l'acquéreur.*
- *Charge le Maire ou à défaut Dominique PAIROCHON, premier adjoint, de signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de Chalonnnes sur Loire.*

## 2006 - 30 - TARIFS 2006 – COMPLEMENTS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs de la piscine pour l'année 2006 comme suit :

### ENTREE A LA PISCINE

#### Adultes (18 ans et +)

Le ticket	2,30
Le carnet de 10	16,80

#### Enfants de 6 à 18 ans

Le ticket	1,10
Le carnet de 10	7,50

Elèves fréquentant les établissements scolaires de la commune et pendant les heures de classe	Gratuit
Enfants et jeunes gens faisant partie d'un groupe	0,75

### LEÇONS DE NATATION

Cours adultes (jusqu'à 18 ans)	62,70
--------------------------------	-------

#### Cours semi-collectifs enfants jusqu'à 18 ans

1 <sup>er</sup> enfant	49,00
2 <sup>ème</sup> enfant	45,00
3 <sup>ème</sup> enfant	41,00

<b>COURS AQUAGYM (8 SEANCES)</b>	41,00
----------------------------------	-------

Ces tarifs ont été validés par la Commission Piscine.

Il est également proposé de fixer le tarif de la matrice cadastrale délivrée par les services techniques aux propriétaires. En 2005, ce tarif était de 5,15 €. Si l'on applique l'augmentation de 2%, il pourrait être fixé à 5,25 € pour 2006.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- vu l'avis de la commission des Finances
- adopte les tarifs pour l'année 2006 tels que présentés ci-dessous :

- **extrait de matrice cadastrale** : **5,25 €**

- **Entrée à la piscine** :

#### Adultes (18 ans et +)

Le ticket	2,30
Le carnet de 10	16,80

#### Enfants de 6 à 18 ans

Le ticket	1,10
Le carnet de 10	7,50

Elèves fréquentant les établissements scolaires de la commune et pendant les heures de classe	Gratuit
Enfants et jeunes gens faisant partie d'un groupe	0,75

### LEÇONS DE NATATION

Cours adultes (jusqu'à 18 ans)	62,70
--------------------------------	-------

#### Cours semi-collectifs enfants jusqu'à 18 ans

1 <sup>er</sup> enfant	49,00
2 <sup>ème</sup> enfant	45,00
3 <sup>ème</sup> enfant	41,00

<b>COURS AQUAGYM (8 SEANCES)</b>	41,00
----------------------------------	-------

## 2006 - 31 - CAMPAGNES DE MESURES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE STATION D'EPURATION – APPROBATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE

La Société SAUNIER-TECHNA a réalisé une campagne de mesures préalables à la restructuration de la station d'épuration.

Il s'agit d'une campagne de mesure de débit et de pollution menée dans le but d'affiner l'évaluation des charges à traiter :

- quantifier les volumes sanitaires collectés ainsi que les infiltrations d'eaux parasites de nappes,
- quantifier les charges de pollution collectées

Le rapport de cette étude peut être consulté en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- approuve le rapport d'étude relatif à la campagne de mesures préalables à la restructuration de la station d'épuration.

**2006 - 32 - MARCHÉ DE TRAVAUX – EXTENSION DE LA SALLE CALONNA – LOT N° 8 – AVENANT N°1**

Par délibération n° 2005-201 du 11 juillet 2005, le conseil municipal a attribué le marché de travaux relatif à l'extension de la salle Calonna.

A la suite du contrôle des installations par la société NORISKO, quelques points sont à reprendre en matière d'éclairage de sécurité et d'alarme incendie.

Un avenant n° 1 est ainsi proposé au titre du lot n° 8 "Electricité-Ventilation" confié à l'entreprise THOMAS de Chalonnnes sur Loire :

Lot n° 8	Montant initial du marché HT	Avenant n°1	Nouveau montant du marché H.T.
Electricité-Ventilation	6 701,37 €	499,85 €	7 201,22 €

Le montant du lot n°8 passerait donc de 6 701,37 € H.T. (8 017,84 € TTC) à 7 201,22 € H.T. (8 612,66 € TTC).

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le lundi 6 février 2006 à 9 h 00.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 février 2006,
- adopte l'avenant n°1 au lot n° 8 "Electricité – Ventilation" d'un montant de 499,85 € HT, ce qui porte le montant du marché de 6 701,37 € HT à 7 201,22 € HT (8 612,66 € TTC)
- charge le Maire ou à défaut Dominique PAIROCHON, premier adjoint de signer ledit avenant.

**2006 - 33 - FORMATION DES ANIMATEURS DE C.L.S.H. – PREPARATION AU BAF A – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FORMATION DES ANIMATEURS STAGIAIRES**

Jacques GOIGOUX rappelle que le coût global d'un BAF A oscille suivant les organismes entre 900 et 930 €.

Dans la fiche jointe est présenté le déroulement type d'un BAF A.

Après avis de la commission Affaires Familiales du 22 novembre et du 15 décembre 2005, il est proposé de retenir le principe suivant :

- attribuer la 1<sup>ère</sup> année à chaque stagiaire quel que soit son lieu de résidence, la somme de 460 €.
- Rémunérer à partir de la 2<sup>ème</sup> année le jeune selon le barème indiciaire en vigueur.  
(**N.B.** : si un jeune ou sa famille ne pouvait prendre en charge le solde du coût de la formation, il sera orienté vers le C.C.A.S.)

En fonction des besoins, le Centre de Loisirs des Goulidons emploie chaque année entre 10 et 15 stagiaires BAF A

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- vu l'avis de la Commission des Affaires Familiales du 22 novembre et du 15 décembre 2005
- décide d'attribuer la 1<sup>ère</sup> année à chaque stagiaire la somme de 460 €, quelque soit son lieu de résidence
- décide de rémunérer à partir de la 2<sup>ème</sup> année le jeune selon le barème indiciaire en vigueur.
- Dit que ces dispositions s'appliquent à compter de la date de publication de la délibération.

**2006 - 34 - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE JUMELAGE**

Le Comité de Jumelage de Chalonnnes sur Loire a modifié ses statuts lors de la dernière assemblée générale.

Ceux-ci prévoient que le conseil municipal est représenté par 3 élus au lieu de 5 précédemment.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation de trois élus.

Sylvie LEFORT informe le conseil des candidatures de Pierre LE TOUMELIN et Sylvie LEFORT et propose qu'un représentant de l'opposition soit également désigné.

Aucun des membres de l'opposition n'est candidat. Régis BARBIER se déclare alors candidat.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- *désigne Sylvie LEFORT, Pierre LE TOUMELIN, Régis BARBIER, pour représenter le conseil municipal au sein du Comité de Jumelage.*

**2006 - 35 - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2006**

Il est soumis à l'examen du conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

**ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES**

La demande de subvention de cette association sera examinée lors du prochain conseil municipal du 6 mars 2006 en même temps que les autres demandes.

Cependant, à la demande de l'association des Jeunes qui pourrait rencontrer des difficultés de trésorerie d'ici cette date, il est proposé d'attribuer une avance sur la subvention correspondant à 50 % du montant alloué en 2005 soit 4710 €.

**SOCIETE D'INTERET CULTUREL ET D'ANIMATION – Festival BD 2006**

La 19<sup>ème</sup> édition du Festival B.D. se déroulera à Chalonnes sur Loire les 11 et 12 février 2006 dans la salle Calonna.

Cette manifestation contribue chaque année au renom de la Commune au-delà des limites départementales et sert de tremplin aux jeunes dessinateurs amateurs.

Le S.I.C.A. de Chalonnes sur Loire, qui organise ce festival avec le concours de la bibliothèque municipale, sollicite une subvention de 5 800 € au titre de l'année 2006.

En 2005, une subvention de 5 800 € a été attribuée.

**UNION DES PRODUCTEURS DE GRANDS VINS DE LOIRE ET D'ANJOU – Fête des vins 2006**

L'U.P.G.V.L.L.A. organise les 25 et 26 février 2006 la 47<sup>ème</sup> édition de la Fête des Vins d'Anjou. Cette année, il sera proposé aux jeunes de découvrir la qualité des vins dans le cadre d'un concours du meilleur jeune dégustateur. Une opération de sensibilisation à la sécurité routière intitulée "Les voituriers de l'Anjou" sera également menée. Une subvention d'un montant de 3 200 € est sollicitée pour 2006.

La commission Vie Associative s'est réunie le mardi 24 janvier 2006 pour examiner ces demandes.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :***

- *vu l'avis de la commission Vie Associative du 24 janvier 2006*
- *décide d'attribuer :*

*A l'unanimité :*

- *une avance de subvention à l'association du Foyer des Jeunes sur la base de 50 % du montant alloué en 2005 soit 4710 €*
- *une subvention de 5 800 € au SICA au titre du Festival B.D. 2006*

*Par 27 voix, (D PAIROCHON n'ayant pris part ni au débat ni au vote)*

- *une subvention de 3 000 € à l'U.P.G.V.L.L.A*

**2006 - 36 - PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur CHARRIER, représentant la société BOIS CREATION, souhaite acquérir le terrain attenant à la cellule d'activité qu'il occupe au n° 6 de la rue Lucien Frémy, pour y réaliser un autre bâtiment.

Une partie de ce terrain est située sur le domaine public (cf plan joint), pour une surface d'environ 246,86 m<sup>2</sup>.

Avant toute aliénation, le déclassement de ce terrain doit être prononcé.

Depuis la loi du 20 juillet 2005, les projets de classement et de déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

En l'espèce, ce terrain étant situé à l'extrémité de la rue Lucien Frémy, le déclassement ne porte pas préjudice aux fonctions de desserte et de circulation.

La commission VOIRIE-URBANISME a émis un avis favorable au déclassement.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- *Vu l'avis de la Commission Voirie-Urbanisme*
- *décide le déclassement d'une partie du domaine public située à l'extrémité de la rue Lucien Frémy, d'une surface d'environ 246,86 m<sup>2</sup>.*

**2006 – 37 - D.I.A.**

**Dossier n° 3** – Un terrain à bâtir situé "le Pressoir Rouge" cadastré F 1741 d'une contenance de 1301 m<sup>2</sup> - prix 29 923 €

**Dossier n° 6** – Un terrain à usage industriel, cadastré AE 12, d'une contenance de 1500 m<sup>2</sup> - Prix : 10 000 €

**Dossier n° 8** : Une maison d'habitation située 34 rue du Lieutenant Colonel Paul Vigière, cadastré AI 183, d'une contenance de 335 m<sup>2</sup> - Prix : 106 000 €+ 4000 € (honoraires d'agence)

**Dossier n° 21** – Un terrain supportant des bâtiments à usage artisanal, situé 4 rue de l'Onglée, cadastré AN 129, d'une contenance de 572 m<sup>2</sup> - Prix : 24 052,71 €+ 1 595,54 € (honoraires d'agence).

**Dossier n° 22** – Un terrain à bâtir situé 4 rue de l'Onglée, cadastré AN 130, d'une contenance de 435 m<sup>2</sup> - Prix 18 291,85 €+ honoraires d'agence (1213,39 €)

**Dossier n° 23** – Un terrain à bâtir supportant des bâtiments à usage artisanal situé 4 rue de l'Onglée, cadastré AN 131, d'une contenance de 427 m<sup>2</sup> - Prix : 17 955,44 €+ honoraires d'agence ( 1 191,07 €)

**Dossier n° 24** – Un terrain à bâtir, situé rue de l'Avineau, cadastré F 1684, d'une contenance de 1051 m<sup>2</sup> - Prix : 38 400 €

**Dossier n° 25** – Une maison d'habitation située 598 hameau de la Triballerie, cadastrée I 1266, d'une surface de 1131 m<sup>2</sup> - Prix : 155 000 €+ honoraires d'agence (7752 €).

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- *renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain sur les dossiers présentés.*

**2006 – 38 - AFFAIRES DIVERSES**

Démission de Louis GENDRON pour des raisons professionnelles et de santé

**COMPLEMENTS A APPORTER A LA DELIBERATION N° 2006-06 DU 9 JANVIER 2006**

En complément de la délibération n° 2006-06 du 9 janvier 2006 concernant l'acquisition, des parcelles E 1080a, E 1082c et E 1084 c (issues de la division des parcelles E 451, E 452 et E 453) d'une surface totale de 1 786 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net vendeur de 278.62 €, et situées au lieudit "Les Troncs

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

- *charge le Maire de signer l'acte de vente correspondant, à intervenir en l'étude notariale de Maître COQUAZ à Mûrs Erigné.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Fait à CHALONNES SUR LOIRE, les jour, mois et an que dessus

**DEROULEMENT TYPE STAGE BAFA**  
**Tel qu'il s'est pratiqué en 2005**

**1<sup>ERE</sup> ANNEE**

- 1) **STAGE DE FORMATION GENERALE** : durée 8 jours (avoir 17 ans)

Le stagiaire a le choix entre différents organismes : Familles rurales, UFCV, ADFOCAL ...

- 2) **STAGE PRATIQUE** : durée 14 jours

En colonie, camp, centre de loisirs. Ce stage peut se faire en continu ou en discontinu pendant 14 jours minimum (obligatoire).

**2<sup>EME</sup> ANNEE**

- 1) **STAGE D'APPROFONDISSEMENT** : durée 6 jours

Le stagiaire a le choix entre différents organismes : Familles rurales, UFCV, ADFOCAL ...

- 2) **UN EMPLOI AUX GOULIDONS**

Le stagiaire est diplômé. Il obtient un salaire selon le barème indiciaire en vigueur.